

SAS au capital de 316 000 €
RCS Orléans 087180089
N° TVA Intracommunautaire :
FR 52 087 180 089

Siège social :

Olivet (45160)
338, rue Odette Toupense
ZAC du Larry
TÉL. : 02 38 66 36 81

France NATURE ENVIRONNEMENT
Centre Val de Loire

Association

3 rue de la Lionne

45000 ORLEANS

EXERCICE 2022

Clos le 31 Décembre 2022

RAPPORTS PRESENTES

PAR

la S.A.S. Michel CREUZOT Audit

Société de Commissaires aux Comptes

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE 2022

Clos le 31 Décembre 2022

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **France Nature Environnement Centre Val de Loire** relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2022**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous nous sommes attachés à vérifier les assertions de flux, de soldes et de présentation concernant les subventions octroyées à votre association.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Le rapport moral et le rapport d'activité ne nous ayant pas été communiqués, nous n'avons pas été en mesure de procéder à leur vérification en vue de nous assurer de leur sincérité et leur concordance avec les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son

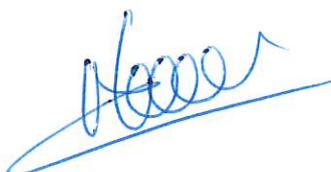
rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Olivet, le 30 Mars 2023

**Le Commissaire aux Comptes,
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre,**

S.A.S Michel CREUZOT Audit



Nathalie BONNET
Commissaire aux Comptes
Directeur général

Bilan association

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	7 863	5 869	1 994	1 711	283
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	23 623	16 362	7 261	7 015	246
Immobilisations grevées de droit					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles					
Immobilisations financières					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	1 040		1 040	1 040	
TOTAL (I)	32 526	22 231	10 295	9 766	529
Stocks en cours					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens et services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances usagers et comptes rattachés	11 515		11 515	51 398	- 39 883
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires					
. Autres	83 025		83 025	87 037	- 4 012
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	244 948		244 948	213 732	31 216
Charges constatées d'avance					
TOTAL (II)	339 488		339 488	352 166	- 12 678
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	372 014	22 231	349 783	361 933	- 12 150

Bilan association(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation
Fonds associatifs et réserves			
Fonds propres			
. Fonds associatifs sans droit de reprise	274 503	243 913	30 590
. Ecart de réévaluation			
. Réserves			
. Report à nouveau			
. Résultat de l'exercice	-7 022	30 590	- 37 612
Autres fonds associatifs			
. Fonds associatifs avec droit de reprise			
. Apports			
. Legs et donations			
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
. Ecart de réévaluation			
. Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	11 191	14 919	- 3 728
. Provisions réglementées			
. Droits des propriétaires (commodat)			
TOTAL (I)	278 672	289 422	- 10 750
Provisions pour risques et charges			
TOTAL (II)			
Fonds dédiés			
. Sur subventions de fonctionnement			
. Sur autres ressources			
TOTAL (III)			
Dettes			
Emprunts et dettes assimilées			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Fournisseurs et comptes rattachés	21 682	34 458	- 12 776
Autres	19 930	26 359	- 6 429
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	29 498	11 694	17 804
TOTAL (IV)	71 111	72 510	- 1 399
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	349 783	361 933	- 12 150
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			
Engagements donnés			

Compte de résultat association

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation	%
	France	Exportations	Total	Total		
Produits d'exploitation						
Ventes de marchandises	60		60	185	- 125	-67,57
Production vendue biens	3 861		3 861	2 925	936	32,00
Production vendue services	35 389		35 389	41 559	- 6 170	-14,85
Montants nets produits d'exploitation	39 311		39 311	44 669	- 5 358	-11,99
Autres produits d'exploitation						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			222 914	282 354	- 59 440	-21,05
Cotisations			11 454	9 113	2 341	25,69
Autres produits			4 144	5 134	- 990	-19,28
Reprise de provisions						
Transfert de charges			3 316	12 241	- 8 925	-72,91
Sous-total des autres produits d'exploitation			241 828	308 842	- 67 014	-21,70
Total des produits d'exploitation (I)			281 139	353 510	- 72 371	-20,47
Produits financiers						
De participations						
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif						
Autres intérêts et produits assimilés			780	319	461	144,51
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (II)			780	319	461	144,51
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital			3 728	6 123	- 2 395	-39,11
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (III)			3 728	6 123	- 2 395	-39,11
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III)			285 646	359 953	- 74 307	-20,64
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT			-7 022		- 7 022	N/S
TOTAL GENERAL			292 668	359 953	- 67 285	-18,69

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation	%
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variations stocks de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements	3 745	2 750	995	36,18
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats non stockés	15 942	53 643	- 37 701	-70,28
Services extérieurs	21 780	20 172	1 608	7,97
Autres services extérieurs	20 830	21 859	- 1 029	-4,71
Impôts, taxes et versements assimilés	2 614	3 502	- 888	-25,36
Salaires et traitements	158 309	154 102	4 207	2,73
Charges sociales	57 371	52 382	4 989	9,52
Autres charges de personnels	39	6 962	- 6 923	-99,44
Subventions accordées par l'association				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements	4 660	5 041	- 381	-7,56
. Sur immobilisations : dotation aux dépréciations				
. Sur actif circulant : dotation aux dépréciations				
. Pour risques et charges : dotation aux provisions				
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées				
Autres charges	7 379	8 920	- 1 541	-17,28
Total des charges d'exploitation (I)	292 668	329 333	- 36 665	-11,13
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
Total des charges financières (II)				
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital		29	- 29	-100
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (III)		29	- 29	-100
Participation des salariés aux résultats (IV)				
Impôts sur les sociétés (V)				
TOTAL DES CHARGES (I + II + III+ IV + V)	292 668	329 363	- 36 695	-11,14
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT		30 590	- 30 590	-100
TOTAL GENERAL	292 668	359 953	- 67 285	-18,69
Evaluation des contributions volontaires en nature				
. Bénévolat	43 952	27 298	16 654	61,01
Total	43 952	27 298	16 654	61,01

Annexes

PREAMBULE

L'association France Nature Environnement Centre-Val de Loire (FNE Centre-Val de Loire) est la Fédération Régionale des Associations de Protection de la Nature et de l'Environnement en région Centre-Val de Loire.

FNE Centre-Val de Loire regroupe des associations régies par la loi de 1901 ayant pour but la protection de la nature et de l'environnement.

FNE Centre-Val de Loire est affiliée à France Nature Environnement, sa fédération nationale, et est agréée depuis 1984 pour la protection de l'environnement en application de l'article 40 de la loi du 10 juillet 1976.

FNE Centre-Val de Loire met en œuvre un ensemble d'actions et de moyens facilitant l'activité de ses associations membres et la réalisation des buts fixés. FNE Centre-Val de Loire assure des rôles d'animation de réseau, de coordination, d'assistance, de formation, de mutualisation, de représentation de son réseau et peut également mener des projets d'envergure régionale.

FNE Centre-Val de Loire peut s'associer à toutes initiatives dont les buts sont identiques ou similaires aux siens.

FNE Centre-Val de Loire n'a pas vocation à se substituer aux activités des associations membres.

L'exercice social clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 349 782,88 euros.

Le résultat net comptable est un déficit de 7 021,99 euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire.

Les logiciels et le matériel de bureau sont amortis sur une durée de 3 années. Le mobilier est amorti sur une durée de 3 à 8 années.

Créances

Les créances, dont les créances clients, sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Bénévolat :

La valorisation du bénévolat au titre de l'année 2022 s'élève à 43 952 euros.

Ce montant correspond à l'action bénévole de 12 personnes physiques, représentant une durée totale de 1 697 heures valorisées à 25,90 euros.

Annexes Associations 2022 (suite)**NOTES SUR LE BILAN ACTIF****Immobilisations**

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	6 413	1 450		7 863
Immobilisations corporelles	19 884	3 739		23 623
Immobilisations financières	1 040			1 040
TOTAL	27 337	5 189		32 526

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	4 702	1 167		5 869
Immobilisations corporelles	12 869	3 494		16 362
TOTAL	17 571	4 660		22 231

Etat des créances

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif circulant :			
Créances clients	11 515	11 515	
TOTAL	11 515	11 515	

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Subventions à recevoir	83 025
TOTAL	83 025

Annexes Associations 2022 (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	243 913	30 590			274 503
Excédent ou déficit de l'exercice	30 590	-30 590		7 022	-7 022
Situation nette	274 503			7 022	267 481
Subventions d'investissement	14 919			3 728	11 191
TOTAL	289 422			10 750	278 672

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Fournisseurs	21 682	21 682		
Dettes fiscales et sociales	19 930	19 930		
Produits constatés d'avance	29 498	29 498		
TOTAL	71 111	71 111		

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Fournisseurs	9 792
Dettes fiscales et sociales	7 339
TOTAL	17 131

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE 2022

Clos le 31 décembre 2022

Aux membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association **France NATURE ENVIRONNEMENT Centre Val de Loire**, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

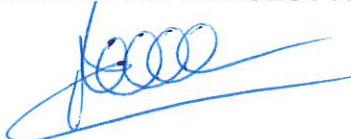
Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Olivet, le 30 Mars 2023

**Le Commissaire aux Comptes,
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre,**

S.A.S. Michel CREUZOT Audit



Nathalie BONNET
Commissaire aux Comptes
Directeur Général